

DOCUMENT DE TRAVAIL
DOSSIER SECONDE CARRIERE

Lettre de motivation (à joindre au dossier de candidature)

A préciser en entête

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Adresse professionnelle (EPLÉ, école, service, académie, département, autres) :

Corps :

Discipline :

Rappel :

Aux termes de l'arrêté du 20 septembre 2006 fixant la composition et les modalités d'organisation et de fonctionnement des commissions académiques d'instruction et d'orientation (article 4), les candidats à un détachement au titre de l'article 77 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 doivent joindre à leur dossier une lettre de motivation.

Ce document, dactylographié sur deux pages maximum, permet à l'intéressé d'exprimer les raisons qui le conduisent, au regard de son expérience professionnelle, à présenter sa candidature à l'un des emplois proposés.

Un même fonctionnaire peut poser plusieurs candidatures. Dans cette hypothèse, doit être transmise une lettre de motivation par emploi postulé.